



**PRÉFET
DU MORBIHAN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SERVICE INTERMINISTÉRIEL DE DEFENSE
ET DE PROTECTION CIVILE**

VIGILANCE DE NIVEAU ORANGE
MESSAGE DESTINÉ AUX MAIRES et AUX SERVICES

Le Préfet du Morbihan, au vu des informations transmises par Météo-France et conformément au plan de vigilance météorologique :

Vous informe que le département du Morbihan est placé en état de **vigilance météorologique de niveau orange** (niveau 3 sur une échelle de 4) pour les phénomènes suivants :

AVIS DE VIGILANCE ORANGE PLUIE-INONDATION

Début de l'épisode : Mercredi 17 janvier 2024 à 00 h 00

Fin prévisible de l'épisode : Mercredi 17 janvier 2024 à 21 h 00

Épisode de forts cumuls de pluies dans un contexte hydrologique sensible.

Une perturbation pluvieuse active arrive ce mardi en fin d'après-midi. **Les premières pluies tomberont sur des sols froids dans l'intérieur des terres provoquant de façon plus localisée et plus transitoire un phénomène de pluies verglaçantes, attendu entre 16H00 et minuit.** Les températures remonteront suffisamment en deuxième partie de nuit pour écarter ce phénomène pour la journée du mercredi.

Ces pluies persisteront tout au long de la nuit de mardi à mercredi ainsi qu'une bonne partie de la journée de mercredi avec des pluies continues.

Sur l'épisode, des cumuls de 40 à 60 mm sont attendus en l'espace de 24h. Il est possible de dépasser localement les 60 mm.

Il est très fortement conseillé aux maires :

- d'interdire des voies de circulation directement concernées par l'événement météo, s'ils le jugent nécessaire,
- d'informer la population des conseils de comportement suivants :
 - Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place ;
 - Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée et évitez les abords d'un cours d'eau. Ne vous mettez pas à l'abri près des arbres ;
 - Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux ;
 - Ne touchez pas aux câbles de réseaux tombés à terre.

Fait à Vannes, le 16 janvier 2024 à 13h00

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef du SIDPC

Sébastien DESHAYES